



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 454-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, le conseil municipal de la Ville de Windsor a adopté le *Règlement n° 454-2022 (Code d'éthique et de déontologie des employé(e)s municipaux de la ville de Windsor)*.

L'objet du Règlement # 454-2022 est l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employées et employés municipaux de la ville de Windsor, lequel énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les employé(e)s municipaux de la Ville de Windsor.

Ce code d'éthique et de déontologie :

- Accorde la priorité aux valeurs de la municipalité ;
- Instaure des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs ;
- Vise à prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;
- Assure l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
Ce 4 octobre 2023

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 4 octobre 2023, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 4 octobre 2023

M^e Edwin John Sullivan
Greffier